

	<p>Secrétariat Général</p> <p>Direction générale des ressources humaines</p> <p>Sous-direction du recrutement</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>
---	---	---

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

Troisième concours

DOCUMENTATION

Rapport de jury présenté par Jean-Louis Durpaire

Président de jury

Avant-propos

Les épreuves du troisième concours 2011 étaient les premières mises en œuvre en application de l'arrêté du 29 décembre 2009. Elles se composent désormais d'une épreuve d'admissibilité et d'une épreuve d'admission (au lieu de trois épreuves les années antérieures) et sont toujours référées aux épreuves du Capes externe. L'épreuve d'admissibilité est la première épreuve écrite d'admissibilité du concours externe ; l'épreuve d'admission est la seconde épreuve orale d'admission du concours externe.

Pour se préparer, les candidats disposaient de divers éléments : la note de commentaires définissant les épreuves et les sujets 0. La lecture des rapports de jury des précédentes sessions était également instructive pour les analyses générales, les recommandations relatives à la langue utilisée et les conseils pour les attitudes lors de l'épreuve d'admission.

Les épreuves d'admission ont été organisées pour la quatrième année consécutive au CDDP des Hauts-de-Seine, à Boulogne-Billancourt, dans le même cadre et les mêmes lieux que celles du CAPES / CAFEP externe.

Par conséquent, les observations et recommandations du jury, dont on trouve la composition en annexe, sont identiques pour les épreuves communes aux deux concours.

Le président du jury

Jean-Louis Durpaire

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY

SOMMAIRE

Le bilan du concours	4
L'épreuve d'admissibilité.....	5
Epreuve d'admission	10
Annexes.....	14
Annexe 1 : arrêté du 29 décembre 2009.....	14
Annexe 2 : note de commentaires	15
Annexe 3 : composition du jury	18

Le bilan du concours

	Troisième concours public	Troisième concours privé
Nombre des candidats inscrits	404 (429 en 2010)	69 (68 en 2010)
Nombre des candidats présents et non éliminés ¹	106 (118 en 2010)	21 (22 en 2010)
Nombre de postes	15 (15 en 2010)	5 (6 en 2010)
Note sur 20 du dernier admissible	6,5 (9 en 2010)	6 (8 en 2010)
Nombre des admissibles	38 (35 en 2010))	14 (7 en 2010))
Nombre des admis	15 (15 en 2010)	5 (2 en 2010)
Moyenne sur 20 du dernier admis	12,5 (9,33 en 2010)	9,5 (9 en 2010)

Les reçus sont très majoritairement des femmes (1 homme au total pour 19 femmes aux deux concours confondus).

Sur les 15 reçus au troisième concours public, 9 sont des agents non titulaires du MEN, 4 sont sans emploi, 1 est enseignant dans le privé, 1 est agent du MEN sous contrat de droit privé.

Sur les 5 reçus au troisième concours privé, 3 sont des agents non titulaires du MEN, 2 sont sans emploi.

Aucun diplôme n'étant exigé pour se présenter, il n'est pas possible de fournir une photographie des titres possédés.

¹ Principaux motifs d'élimination : note zéro, absence à une épreuve, copie blanche, rupture de l'anonymat par un candidat, fraude.

L'épreuve d'admissibilité

Sujet

En prenant appui sur le texte ci-joint d'Éric Delamotte, vous exposez votre réflexion sur « *le découplage entre culture informationnelle et savoirs académiques* ».

« [. . .] Le terme de *Literacy* est aujourd'hui couramment utilisé, dans le monde anglo-saxon ainsi que dans de nombreuses instances internationales Unesco, OCDE, Union Européenne. Il a suscité des recherches de type historique, anthropologique, linguistique ou didactique et inspiré de nombreux programmes d'éducation aux États-Unis et ailleurs. Son usage peut, de prime abord, paraître de peu d'intérêt pour le chercheur ou pour le documentaliste. La raison d'une réflexion sur ce thème est cependant apparue, au vu d'un constat paradoxal : le découplage entre culture informationnelle et savoirs académiques. D'un côté, un nouveau dogme issu d'une perspective techniciste a répandu l'idée que la maîtrise de l'information documentation résultait tout simplement d'habiletés et non d'un savoir élaboré scientifiquement. D'un autre côté, on assiste à une lente désaffection pour les disciplines scolaires qui touche aujourd'hui, en premier lieu, les sciences dites exactes. [. . .] »

Delamotte, Eric. Information and knowledge literacy. *Esquisse*, janvier 2007, n°50-51, p. 41 (extrait)

Observations globales

Les observations effectuées les années antérieures peuvent être reprises tant en matière de maîtrise de la langue que de culture générale.

Maîtrise de la langue française (correction, style, vocabulaire, orthographe)

La maîtrise de la langue française est beaucoup trop souvent médiocre, surtout à ce niveau d'études universitaires. Les copies font trop appel aux sigles, et le cas échéant aux anglicismes. La qualité formelle très faible du discours influe inévitablement sur celle du raisonnement proposé. Les formules creuses ne manquent pas (« la culture, c'est l'humain retrouvé », etc.), et on n'échappe pas à une langue pseudo - savante qui n'est même pas nécessairement correcte (« le rapport ciblant des préconisations pour mener l'école dans l'ère du numérique », etc.).

Des fautes grossières se rencontrent en nombre : « dont l'individus », « à proprement parlé », « néanmoins cet un outil utiles », etc.

Culture générale

Un grand nombre de candidats ne dispose pas de la culture générale indispensable pour traiter le sujet. Le recours fréquent à des citations témoigne sans doute de lectures, mais celles-ci ne sont que rarement intégrées dans un discours construit.

Potentialités professionnelles

Des candidats se sont de toute évidence préparés à l'épreuve et ont compris les enjeux de la documentation dans le système éducatif d'aujourd'hui et de demain. Un point de faiblesse avéré est la connaissance du socle commun de connaissances et de compétences.

Gestion du temps de l'épreuve

Quelques copies se signalent par une brièveté d'autant plus surprenante qu'elles ne présentent pas non plus d'effort particulier de présentation, de soin et de densité de contenu.

Certaines copies n'ont visiblement pas été relues suffisamment. La recommandation de garder du temps pour une relecture consciencieuse demeure : elle pourra diminuer le nombre de fautes et apporter le dernier soin à la copie rendue, tant nécessaire pour l'impression générale que pour la lisibilité.

Le traitement du sujet

Les correcteurs apprécient les copies présentant certaines réflexions originales et bien adaptées au sujet. Les meilleures copies proposent une analyse couplée des deux notions « culture informationnelle » et « savoirs académiques » en faisant ressortir le fait qu'elles sont imbriquées. Mais inversement, un grand nombre ne comprend pas et n'analyse pas les interactions entre les deux termes. Par ailleurs, la plupart des candidats borne l'analyse au seul monde de l'enseignement.

Sauf de très rares exceptions, la problématique de l'information (et de la « culture informationnelle ») semble n'apparaître qu'à la fin du XXe siècle, et toute perspective chronologique reste radicalement absente. De même, aucune approche comparatiste entre des modèles de développement différents n'est jamais envisagée.

Dans de nombreuses copies, il est souvent question de l'opposition entre savoirs scolaires et « une culture jeune » représentée par l'Internet, dont les contours sont mal définis. Le jury a donc l'impression de lire trop souvent des prises de position sans fondement, quand elles ne sont pas dangereusement radicales.

Les termes des concepts principaux sont rarement bien définis et des incorrections produisent même parfois des contresens (*literacy* = culture littéraire et culture informationnelle = culture de masse).

Le jury note que quelques copies sont trop militantes, oubliant qu'il s'agit d'un concours de recrutement de fonctionnaires. D'autres par contre ressemblent à des récitations de cours et n'assument aucune réflexion personnelle.

Enfin, des candidats « oublient » d'appuyer le développement de leur composition sur le texte du sujet.

Recommandations

Il est impératif qu'à ce niveau de la formation universitaire, les candidats au CAPES maîtrisent les fondements du raisonnement scientifique afin que toute perspective élargie ne leur fasse pas défaut comme ce fut trop souvent le cas pour ce sujet : la problématique posée n'apparaît évidemment pas avec les « nouveaux médias » de la fin du XXe siècle.

Les attentes du jury

La connaissance de la revue *Esquisse* (IUFM d'Aquitaine) dans laquelle l'article était paru relève de la culture indispensable du candidat. De même, la notoriété de l'auteur de l'article – Eric Delamotte – aurait dû conduire tous les candidats à avoir pris connaissance de certains de ses écrits. En 2010, il a coordonné avec Françoise Chapron *L'éducation à la culture informationnelle* (ouvrage majeur sur le sujet posé).

Le jury attendait des connaissances sur la *literacy*. En France, le terme est encore peu connu (d'ailleurs Delamotte le dit implicitement) alors qu'on utilise régulièrement « illettrisme » pour signifier la non maîtrise de la lecture-écriture. L'*Information Literacy* (l'expression n'est pas employée dans l'extrait mais dans le titre de l'article) est l'« aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités ». (*La littératie à l'ère de l'information. Rapport final de l'enquête internationale sur la littératie des adultes*. Paris : OCDE, p. X. www.oecd.org/dataoecd/24/62/39438013.pdf)

[Emmanuel Souchier, professeur des universités, directeur du GRIPIC, utilise le terme (ancien) de « lettrure » comme la capacité de lire et d'écrire.]

Le candidat pouvait judicieusement montrer sa connaissance du document publié par le ministère « Repères pour la mise en œuvre de parcours de formation à la culture de l'information » (Pacifi) qui renvoie également à la définition de l'OCDE et de l'Union européenne : « *La compétence dans l'usage de l'information comprend la reconnaissance de ses besoins d'information et les capacités d'identifier, de trouver, d'évaluer et d'organiser l'information ainsi que de la créer, de l'utiliser et de la communiquer efficacement en vue de traiter des questions ou des problèmes qui se posent ; elle est préalable à une pleine participation à la société de l'information et fait partie du droit humain primordial d'apprendre tout au long de la vie.* »

Quant aux savoirs académiques, l'expression peut être comprise comme des savoirs transmis par l'école, des savoirs validés, sélectionnés par l'institution scolaire. Les enseignants se reconnaissent plus aisément dans l'expression « savoirs disciplinaires » qu'ils opposent à « compétences transversales ».

Le sujet proposé pouvait être approché de bien des manières. Quelques exemples :

Autour de l'évolution du support d'information.

L'*Information Literacy* est en principe attachée à l'information écrite. Cependant, les évolutions technologiques tendent à développer l'utilisation de l'information électronique, avec deux conséquences :

- le web et les documents électroniques sont actuellement les premiers sollicités en tant que source d'information ;
- d'autres supports d'information voient le jour et doivent être pris en compte pour la maîtrise d'une information (vidéo, image, cartographies, sons etc.).

Une culture de l'« information populaire » prend en compte cette dimension, à laquelle l'*Information Literacy* se doit de s'ouvrir, quitte à dépasser ses définitions (académiques) de départ. Il faut donc rendre compte du dynamisme scientifique et conceptuel qui entoure cette

notion, en abordant notamment des extensions comme *Media Literacy*, *Web Literacy* etc. L'évolution du support passe aussi par une réduction de l'opposition fond/forme, avec des supports ou des présentations de plus en plus porteurs de signification (par exemple les liens hypertextuels, les cartes conceptuelles etc.).

Autour de l'évolution du rapport à l'information.

Avec le développement de l'Internet, et plus encore avec l'apparition du web 2.0, la distinction entre auteur et lecteur s'amenuise. Tout utilisateur de l'information est également un éditeur, auteur ou producteur d'information. Se pose alors la question de la pertinence de l'information dans son élaboration elle-même. Qu'est-ce qui peut constituer une information intéressante et digne d'être diffusée ? Cette question amène à deux considérations. La première est d'ordre épistémologique et porte sur l'opposition de moins en moins validée entre savoirs académiques et savoirs ordinaires, à présent facilement publiables ; la seconde concerne le risque de voir apparaître un relativisme exacerbé face à toutes les sources d'information, d'une méfiance exagérée et systématique, plus aucune information n'étant alors digne de confiance.

Autour de la disparition du « savant »

La mise à disposition immédiate et souvent gratuite de masses énormes d'informations, notamment via l'Internet, et la capacité pour tout un chacun de devenir producteur d'information, influence la représentation que les apprenants peuvent avoir de leurs formateurs. Le formateur n'est plus désormais « celui qui sait » et dispense son savoir. L'information est partout disponible, et l'apprenant peut aisément devenir plus savant que le formateur. Il faut alors envisager une approche différente centrée sur des recettes qui marchent (une validation de démarches), et des systèmes de connaissances plutôt que les connaissances elles-mêmes. Le doute cartésien (*Dubito ergo cogito, cogito ergo sum*) doit alors être favorisé, un doute réfléchi et constructif, ni cynique ni désabusé. En cela, l'académisme, le cours magistral privilégiant l'argument d'autorité aristotélicien, doit être dépassé.

Autour de l'« utilité »

Un certain doute quant à l'utilité immédiate des savoirs académiques est à l'origine d'une désaffection certaine pour les disciplines scolaires. Cependant, la formation à l'information, pour académique qu'elle est, apporte des compétences directement exploitables, tant dans le monde scolaire que dans la vie courante ou professionnelle (et par exemple dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté). Se pose alors la question de l'opposition, de moins en moins évidente (pertinente ?), des savoirs académiques et des savoirs pratiques.

Autour de la réussite des élèves

La question posée à partir d'une citation d'un texte de 2007 est à resituer dans un ensemble de réflexions de politique d'éducation de la décennie 2000-2010 avec des mots clés : « formation tout au long de la vie », « société numérique » et « accès généralisé aux connaissances ». Les systèmes éducatifs des pays évolués s'interrogent tous sur les compétences indispensables et sur les modes de transmission ou d'acquisition. Si l'objectif est bien celui de la réussite de tous les élèves, les stratégies divergent autour de cette question de la place et du statut de la culture informationnelle par rapport aux savoirs académiques.

La « culture informationnelle » se trouve au cœur des disciplines comme le CDI était qualifié de « cœur de la vie de l'établissement. Le candidat aura observé que l'ensemble des textes institutionnels vont dans le sens du couplage « culture informationnelle » et « savoirs académiques ». Toutes les disciplines (ou presque) intègrent la culture informationnelle, soit comme une partie de l'enseignement (en STG), soit comme une démarche et des compétences spécifiques à acquérir. Franc Morandi dans « Eduquer à/par l'information » explore la relation entre information et connaissance : « *l'objet information ne se décline plus comme une seule technique mais comme une modalité de l'expérience et de la connaissance. L'éducation ne peut s'opposer à l'information car on n'apprend pas sans s'informer* ».

Remarque : l'épreuve de composition n'a pas vocation à traiter du métier de professeur - documentaliste. Cependant, la nature même du sujet permet d'envisager une certaine réflexion sur la place de l'enseignement et celle du professeur-documentaliste dans cette vaste réflexion sur l'éducation à la culture informationnelle.

Epreuve d'admission

LES SUJETS DE LA PARTIE 1

Partie 1

Sujet : Culture scientifique et technologique au collège

Document 1-1 : programme de l'enseignement technologique. *BO* spécial du 28/8/08

Document 1-2 : L'invitation au conseil pédagogique du 10 juin 2011

Document 1-3 : « Rapprocher documentalistes et enseignants disciplinaires scientifiques » -

Café pédagogique, octobre 2008

Sujet : Quand lire est difficile

Document 1-1 : Extrait de la circulaire de préparation de rentrée 2010. *BO* n° 11, 18 mars 2010

Document 1-2 : Les stratégies cognitives des bons et mauvais lecteurs et la conception de l'acte de lire et d'apprendre à lire des enseignants. Jean-Paul Martinez et Sylvie Amgar

Document 1-3 : « Quelles lectures en SEGPA ? ». Site *Espace Pédagogique* de l'académie de Nantes

Sujet : Lire pour apprendre

Document 1-1 : Décret n°2006-830 relatif au socle commun de connaissances et de compétences – Compétence 1 : la maîtrise de la langue française

Document 1-2 : *Apprendre la lecture documentaire : quels objectifs pour le collège ?*

Jean-François Rouet. Observatoire national de la lecture

Document 1-3 : Livret personnel de compétences – palier 3 : grilles de référence pour l'évaluation et la validation des compétences du socle commun – compétence 1 : domaine « Lire ».

Sujet : Le redoublement

Document 1-1 : circulaire n° 2010-010 du 29-1-2010

<http://www.education.gouv.fr/cid50477/mene1002843c.html>

Document 1-2 : extrait de l'étude Eurydice *Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe*, 2011

http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/thematic_reports/126FR.pdf

Document 1-3 : Projet d'établissement Lycée Eucalyptus, Nice

http://www.ac-nice.fr/lycee-eucalyptus/IMG/pdf/projet_etablissement_LGT.pdf

Observations

De façon générale, les candidats savent faire un exposé, et le structurer en deux ou trois grandes parties, précédées d'une introduction et suivies d'une conclusion. De même, leur introduction se termine par l'exposé clair d'une problématique et l'annonce du plan. La plupart des candidats gèrent convenablement le temps imparti pour les exposés, leur aisance est assez grande et rares sont les candidats qui présentent un stress trop manifeste.

Quelques candidats, à l'inverse, n'ont vraisemblablement pas du tout préparé les épreuves : « je suis juste venue voir ce que c'était ». Il n'est pas raisonnable de mobiliser un jury de concours pour ces motifs. Il serait sans doute utile de rappeler aux candidats que les épreuves d'admission du CAPES pourraient s'apparenter à un entretien d'embauche et donc que la valeur professionnelle est particulièrement visée.

La gestion du temps est capitale : trop de candidats s'essoufflent au bout d'une dizaine de minutes sur les 20 imparties, ou au bout de 4 minutes sur les 10 dans le deuxième exposé.

L'attitude de communication avec le jury est appréciée : il est préférable de ne pas lire ses notes et de regarder le jury.

De nombreux candidats ont cherché à « faire passer » un maximum d'éléments et de vocabulaire dans une énumération parfois éloignée du sujet, aux dépens d'une réflexion personnelle construite à partir de quelques points essentiels choisis.

La présentation formelle des documents est parfois trop longue. Les documents doivent venir en appui du développement. De nombreux candidats confondent analyse du texte et paraphrase des documents. La présentation des documents se prolonge rarement par une étude approfondie de ces documents.

Très souvent, les candidats ont une vision réductrice du métier de professeur documentaliste : la dimension pédagogique est largement développée au détriment des aspects bibliothéconomiques et relatifs à la technologie numérique (ingénierie documentaire, circulation de l'information dans l'établissement). Très peu de candidats intègrent des nouvelles perspectives professionnelles comme le concept de « *learning centres* » apportant un regard particulièrement éclairé sur l'actualité professionnelle et les enjeux qui la dessinent.

L'absence totale de bibliographie mérite une interrogation. Même lorsque certains candidats font référence à un auteur, il est rare qu'ils citent avec précision l'article ou le livre sur lequel ils sont censés bâtir leur raisonnement

Entretien

Le niveau de langue laisse trop souvent à désirer, certains candidats semblent même oublier qu'ils sont en face d'un jury de concours, ce qu'illustrent certaines de leurs mimiques et expressions très familières. Les questions font rapidement apparaître la faiblesse ou l'absence de culture générale.

Souvent, on note un manque de culture générale et peu de références scientifiques ou institutionnelles. Des lacunes sont pointées dans des champs très divers : le numérique, les notions de citoyenneté, la culture informationnelle, la culture professionnelle, les institutions, l'histoire de la pédagogie, les organisations syndicales représentées dans l'Education Nationale, l'histoire de France.

LES SUJETS DE LA PARTIE 2

Lors d'une sortie scolaire, un élève a tenu des propos racistes en passant devant un restaurant « aux spécialités culinaires étrangères ». Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, *BO* du 14 octobre 2004

Dans votre collègue Ambition Réussite, vous accueillez une classe de quatrième au CDI pour un travail de groupes sur documents que vous avez préparé avec leur professeur d'histoire-géographie. Celui-ci vous a prévenu qu'il rencontrait des difficultés pour faire travailler ensemble filles et garçons. En début de séance, vous annoncez vos objectifs pédagogiques, le travail demandé et la composition des groupes que vous avez prévus mixtes. Les garçons refusent de se mettre au travail et plusieurs quittent le CDI.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document : article L121-1 du Code de l'Education

Dans le cadre d'une séance d'éducation à la sexualité que vous animez en collaboration avec l'infirmière scolaire, un élève évoque le contenu du blog d'un de ses camarades de classe sur lequel des images semblent particulièrement dérangeantes.

Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document : fiche pratique : « Les obligations du blogueur

[http : //cnil.fr/dossiers/](http://cnil.fr/dossiers/)

Suite au décès accidentel d'un de leurs camarades, un petit groupe de lycéens vous fait part de sa volonté de s'engager contre la violence routière. Comment, après analyse, le fonctionnaire de l'Etat se doit-il d'agir ?

Document : circulaire n° 2010-129 du 24-8-2010 Responsabilité et engagement des lycéens

<http://www.education.gouv.fr/cid52840/mene1020118c.html>

Observations

De nombreux candidats semblent éprouver des difficultés à se remobiliser lors de l'exposé de la seconde partie. La plupart des exposés de la partie 2 sont courts (cinq ou six minutes en moyenne).

On note dans l'ensemble une bonne compréhension des enjeux de l'épreuve, mais une réflexion insuffisante sur le concept d'éthique et ses implications dans le cadre professionnel (déontologie).

RECOMMANDATIONS DU JURY POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉPREUVE

Sur les exposés

Annoncer clairement une problématique synthétique et claire, structurer l'exposé. Donner des exemples, ne pas rester dans des généralités ou des catalogues de mots-clés. Éviter d'essayer de placer toutes ses connaissances mais les citer à bon escient. Le jury attend une capacité à réfléchir, à s'adapter à une situation ou un problème précis, plutôt que des connaissances pointues dans tous les domaines. Attention à la paraphrase, le jury a compris le texte. Les manières dilatoires pour gagner du temps sont très préjudiciables, le jury s'en rend compte. Toute mention d'un membre du jury doit être justifiée par une référence à un texte qu'il a publié ou signé.

Équilibrer les deux parties de la question et ne pas oublier le barème retenu : une première partie sur 14 points et l'autre sur 6 points.

L'utilisation des deux heures et demie de préparation doit faire l'objet d'une réflexion de la part des candidats. Il faut lire et relire très attentivement les documents, les souligner et les surligner au besoin, les évaluer, les hiérarchiser, les croiser, bref les analyser en profondeur. L'appel à la mémoire et à la culture personnelle est indispensable afin d'étayer la réflexion par des références théoriques ou pratiques qui montrent au jury l'existence d'une authentique culture.

On peut conseiller aux candidats de s'imprégner des grandes questions d'actualité qui traversent aujourd'hui le monde de l'Éducation, qu'ils fassent le lien entre elles, de manière à avoir une vision d'ensemble cohérente des dispositifs mis en place.

Sur les entretiens

Ne pas hésiter à dire que l'on ne sait pas, mais proposer des solutions, des pistes de réflexion et d'ouverture. Éviter d'employer des mots ou des notions qui ne sont pas maîtrisés. On recommande aux candidats de ne pas hésiter à prendre position en argumentant, que ce soit dans les exposés ou les entretiens. Le jury est attentif aux arguments exposés pour justifier les positions prises.

Annexes

Annexe 1 : arrêté du 29 décembre 2009

ÉPREUVES DU TROISIÈME CONCOURS DU CAPES

Section documentation

A. – Épreuve d’admissibilité

Première épreuve écrite d’admissibilité du concours externe du CAPES de documentation (coefficient 3).

B. – Épreuves d’admission

Seconde épreuve orale d’admission du concours externe du CAPES de documentation (coefficient 3).

L’épreuve d’admission doit en outre permettre au candidat de démontrer qu’il a réfléchi à l’apport que son expérience professionnelle constitue pour l’exercice de son futur métier et dans ses relations avec l’institution scolaire, en intégrant et en valorisant les acquis de son expérience et de ses connaissances professionnelles dans ses réponses aux questions du jury.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=32D96207A1DB1800F725E5AACD E9CB25.tpdjo06v_3?cidTexte=JORFTEXT000021625818&dateTexte=&oldAction=rechJO &categorieLien=id

Annexe 2 : note de commentaires

(pour le Capes externe –Cafep de doxdocumentation)

Source :

http://media.education.gouv.fr/file/capes_externe/22/9/capes_ext_doc_NC_155229.pdf

À compter de la session 2011, les épreuves du capes externe de documentation sont définies par l'arrêté du 29 décembre 2009. La présente note vise à apporter des précisions sur les objectifs et les modalités d'évaluation de ces épreuves ainsi que sur certaines modalités d'organisation.

Épreuves d'admissibilité

Les deux épreuves d'admissibilité visent à apprécier la maîtrise qu'a le candidat des notions et concepts indispensables pour exercer les fonctions de professeur-documentaliste dans un établissement scolaire du second degré : sont particulièrement visées des connaissances dans le champ des sciences de l'information et de la communication ainsi qu'en matière de politique documentaire.

Par ailleurs, la capacité du candidat à mener une réflexion ou mobiliser des connaissances sur l'histoire, les enjeux et l'épistémologie de la documentation fait l'objet d'une question spécifique.

Première épreuve

Durée : 5 heures. Coefficient : 3

Elle est définie comme une composition c'est-à-dire un écrit structuré autour d'une problématique. Elle prend appui sur un texte de qualité scientifique. Le sujet relève des sciences de l'information et de la communication : il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre (marché, circuits de production, acteurs, coûts et enjeux), information scientifique et technique, médias, évaluation de l'information, circuits de diffusion, recherche d'information (aspects théoriques et techniques), veille, usages et médiations.

Le candidat doit montrer sa connaissance des notions et concepts évoqués par le texte, analyser la pensée de l'auteur et la confronter à d'autres auteurs qu'il a eu l'occasion de découvrir durant ses études.

Une attention particulière est portée à :

- la rigueur du raisonnement à partir d'une problématique bien cernée ;
- la richesse des connaissances et à leur mise en perspective ;
- la clarté de l'expression écrite (absence de jargon, mais précision des idées) ;
- la maîtrise de la langue française.

Deuxième épreuve

Durée : 5 heures. Coefficient : 3

Elle comporte deux parties. Dans la première, le candidat dispose d'un dossier de 30 pages au maximum qui se rapporte à un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré (gestion d'une organisation documentaire et d'un système

d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation). Il en dégage une problématique, « établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité ». Ce « point de vue personnel » doit permettre au candidat d'exprimer ses connaissances sur le sujet en faisant référence à des sources ou des situations non contenues dans le dossier et qu'il a pu rencontrer durant son cursus universitaire.

Dans la deuxième partie, il répond à une question relative à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation.

La première partie est évaluée sur 14 points, la seconde sur 6 points.

Épreuves d'admission

Première épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure dont 20 minutes maximum consacrées à l'exposé.

Coefficient : 3

L'épreuve comporte deux volets.

VOLET 1

Le candidat traite un sujet proposé par le jury et issu des programmes et instructions de l'enseignement secondaire. Le jury peut indiquer (ou ne pas indiquer) à quel niveau il demande que ce sujet soit traité.

Le candidat dispose d'un ordinateur connecté à Internet, éventuellement doté de ressources complémentaires. Il conduit un travail de recherche pour traiter le sujet proposé, en utilisant pour cela toute ressource en accès public sur Internet ainsi que les ressources spécifiques éventuellement disponibles sur le poste de travail.

Le candidat doit sélectionner des documents numériques qui permettent de traiter le sujet. Il doit lors de l'entretien expliciter sa stratégie de recherche, ses choix de sources qui peuvent être diverses (sites web, portails, annuaires, bases de données, blogs, etc.) et justifier sa démarche pédagogique.

Le candidat indique les apprentissages informationnels qui peuvent être articulées à cette situation.

VOLET 2

Le candidat doit également compléter le corpus sélectionné par une bibliographie ; il sélectionne quelques documents utiles à une étude plus complète du sujet. Le candidat apprécie lui-même le nombre de références qui composent la bibliographie et justifie ses choix.

Le candidat effectue le traitement de deux des documents du corpus. Il indique quel type de traitement il a choisi et dans quel objectif. Il met en évidence sa connaissance des normes utilisées.

Au cours de l'entretien, le jury demande des précisions d'ordre pédagogique ou documentaire. Il peut inviter le candidat à compléter ses recherches sur le sujet ou le traitement documentaire réalisé ; il peut proposer d'élargir la situation, notamment à un autre niveau d'enseignement.

Il peut aussi demander des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Deuxième épreuve

Durée de la préparation : 2 heures 30.
Durée de l'épreuve : 1 heure (20 + 20 + 10 + 10)
Coefficient : 3

L'épreuve comporte deux parties (14 points + 6 points).

« Première partie : dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents. Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. (Présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.)

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture scientifique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes scolaires ;
- sa réflexion sur les finalités de la documentation et de ses relations avec les autres disciplines.

Les dossiers proposés aux candidats portent sur des questions diversifiées permettant d'aborder les dimensions du métier de documentaliste ainsi que les connaissances théoriques qui leur sont nécessaires. »

Cette première partie d'épreuve fait l'objet d'un programme limitatif révisé tous les trois ans :

Programme des sessions 2011 à 2013

Le socle commun de connaissances et de compétences

La rénovation de la voie professionnelle

Le nouveau lycée

L'évaluation des compétences des élèves

Les politiques éducatives et culturelles

L'orientation des élèves

L'égalité des chances

Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

Dans ces divers champs, le candidat est interrogé sur le rôle du professeur-documentaliste : il doit faire ressortir sa compréhension du problème évoqué, sa connaissance de la question, sa capacité de réflexion et son aptitude à s'engager.

« Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». (Présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes.)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006. »

Annexe 3 : composition du jury

NOM - PRENOM	H F	Grade-qualité
Président : DURPAIRE Jean-Louis	H	IGEN
Vice-président : COTENTIN Pascal	H	IA-IPR EVS
Vice-président : CAINE Michèle	H	IA-IPR EVS
Secrétaire générale : LAMOUROUX Mireille	F	CED principal
ALLOUCHE Elie	H	AGREGE
AROT Dominique	H	INSPECTEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES
AUMASSON Dominique	F	INSPECTRICE
BARBIER Frédéric	H	MAITRE DE CONFERENCES
BEVORT Evelyne	F	AGREGEE
BIDOT Hélène	F	IA IPR EVS
BLANQUET Marie-France	F	MAITRE DE CONFERENCES
BOURDIN Loïc	H	PRINCIPAL- ADJOINT
BOYER-ROCHE Marie-Claude	F	IA-IPR EVS
BRETOS Lydia	F	CERTIFIE lettres
BRIZIOU Michèle	F	CERTIFIE
BROUDOUX Evelyne	F	MAITRE DE CONFERENCES
BRUNET Christophe	H	AGREGE
CANN Valérie	F	CERTIFIE
CAVALIER François	H	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES
CHABRONNERIE Viviane	F	CERTIFIE
CHARVIN Sylvette	F	CERTIFIE
CHAUSSARD Nathalie	F	CERTIFIE

CLOSET Anne-Sophie	F	CERTIFIE
COHADE Claude	F	CERTIFIE
CYPRIEN Nicole	F	PRINCIPAL
DANEL Pierre	H	IA-IPR EVS
DEGARDIN Michèle	F	CERTIFIE
DELERIS Didier	H	IA-IPR EVS
DELTORRE Nadine	F	CERTIFIE
DE MARCHI Nicole	F	CERTIFIE
DOMPNIER Nicolas	H	CERTIFIE
DUMAS Michel	H	CERTIFIE
ERNOULT Martine	F	CERTIFIE
FERLAY Estelle	F	CERTIFIE
FERNANDES Patricia	F	PRINCIPAL-ADJOINT
FERRANDON Marie-C.	F	AGREGEE SES
FOGLIA Marc	H	AGREGE
FRANCOIS Brigitte	F	CERTIFIE
FRIZZOLE Jean-Marie	H	CERTIFIE
GANTE Frédéric	H	IA IPR EVS
GARY Bernard	H	PROVISEUR
GOUTAGNY Pascale	F	IA-IPR
GRIMAUULT Jean-François	H	CERTIFIE
GROGNET Thierry	H	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES
GUILLOU Michel	H	CERTIFIE
HERVOUET Claudine	F	CONSERVATEUR
ILEF Irène	F	IA-IPR EVS
IVERN Maryse	F	CERTIFIE
JACQUEMIN Bernard	H	MAITRE DE CONFERENCES
JUMELET Anne	F	CERTIFIE
LA FONTAINE François	H	IA IPR
LAHORGUE Jean-François	H	CERTIFIE

LARDELLIER Pascal	H	PROFESSEUR DES UNIVERSITES
LE DEUFF Olivier	H	CERTIFIE
LEVY-DELPLA Laurence	F	IA-IPR EVS
MALKI Souad	H	CERTIFIE
MARTINEZ Marc	H	CONSERVATEUR
MERCIER Silvère	H	BIBLIOTHECAIRE
MOLLIER Jean-Yves	H	PROFESSEUR DES UNIVERSITES
MUCIGNAT Emmanuelle	F	CERTIFIE
MURAIL Gilles	H	CERTIFIE
PALLEC Bernard	H	IA-IPR EVS
PANELAY Isabelle	F	PROVISEUR ADJOINT
PAPY Fabrice	H	MAITRE DE CONFERENCES
PASTOR Geneviève	F	CERTIFIE
PETIT Francis	H	CONSERVATEUR
PIERRAT Brigitte	F	CERTIFIE
PINTE Jean-Paul	H	MAITRE DE CONFERENCES
PLUMELLE Bernadette	F	CERTIFIE
POULAIN Isabelle	F	CERTIFIE
PUCHEU-PLANTE Charles	H	CERTIFIE
RABEAU Anne	F	CERTIFIE
RAYNAUD Marie-France	F	CERTIFIE
RAYSSAC Nadine	F	CERTIFIE
REVERCHON-BILLOT M.	H	IA-IPR EVS
RIGOUT Maria Carmela	F	CERTIFIE
SAPET-REVERDY Ch.	F	IA-IPR EVS
TOCQUER Nicolas	H	CONSERVATEUR
TUCHAIS Denis-Claude	H	CERTIFIE
VAN OMMESLAEGHE S.	F	CERTIFIE
VILLEMONTAIX François	H	IEN
WEISS Denis	H	CERTIFIE

